

Note d'information reprise de l'école :

Voici les informations que nous pouvons vous donner à la date du 12 mai 2020.

Date de reprise décalée :

Après la réunion de ce lundi 11 mai entre la mairie et les enseignants, il a été constaté que la garantie de la sécurité sanitaire des enfants et du personnel ne peut pas encore être pleinement respectée. La date de reprise est donc décalée au **mardi 2 juin**. Dans ce sens, Mme Jacquier a pris un arrêté de fermeture de l'école jusqu'au 31 mai. La reprise de l'école le 2 juin se fera toutefois sous réserve :

- de l'avancement des travaux de réhabilitation dans l'ancienne mairie.
- de la livraison du matériel manquant afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire et d'assurer la sécurité des élèves et du personnel (enseignant et communal).

Si les conditions sont réunies le 25 mai et que nous pouvons envisager une reprise le 2 juin dans de bonnes conditions, un **nouveau sondage** sera effectué dans la semaine du 25 mai pour connaître votre décision sur la **période du 2 juin au 3 juillet**. Votre réponse devra être la plus ferme possible car nous ne pourrions pas modifier notre organisation sans cesse si de nouveaux élèves s'ajoutent au compte-gouttes.

Nous vous ferons ensuite connaître l'organisation générale de cette reprise : horaires, point d'accueil et de sortie, groupes d'élèves et rotation (si nécessaire), enseignant qui prend en charge chaque groupe en fonction du nombre d'élèves.

Organisation par alternance :

Si le nombre d'élèves qui reviennent à l'école dépasse 10-15 élèves par enseignant, un système d'alternance de groupes (travail à l'école/travail à la maison) devra être organisé. Les enseignants devront prendre obligatoirement sur la semaine complète les enfants jugés prioritaires selon des critères établis par l'Education nationale. Un questionnaire sera envoyé aux parents qui souhaitent remettre leur enfant à l'école afin d'établir une liste précise des élèves prioritaires. Une attestation de non fréquentation de l'école sera fournie aux parents par l'école si un enfant ne fait pas partie des élèves prioritaires. La rotation des groupes ne pourra se décider qu'au dernier moment et donc l'information aux familles aussi.

Il est aussi possible que les horaires d'arrivée et de sortie des élèves soient légèrement modifiés ainsi que le point d'accueil et de sortie des élèves.

Protocole sanitaire et organisation des journées de classe :

Voici les aménagements que nous allons mettre en place dans le respect du protocole sanitaire :

- marquages au sol dans la cour et dans les classes pour respecter la distanciation d'1 mètre au moment de la mise en rang.
- lavage des mains aux toilettes à l'arrivée dans l'école. Le lavage des mains à l'eau et au savon sera effectué de manière très régulière (à l'arrivée à l'école ; avant et après les récréations ; avant et après chaque repas ; avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés).

- utilisation de gel hydroalcoolique pour les élèves : en cas de besoin urgent de désinfecter les mains, si les mains ne sont pas visiblement sales et sous le contrôle étroit d'un adulte.

- nettoyage / désinfection des locaux : nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage. Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, des zones fréquemment touchées (sanitaires, points de contact, matériel utilisé). Aération très fréquente des pièces utilisées. La mairie a prévu la présence d'un agent en permanence dans l'école pendant les journées de classe.

- Moyens mis en œuvre en cas de symptômes du Covid-19 chez un élève : En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre) :

- isolement immédiat de l'élève avec un masque dans la zone d'isolement + prise de température

- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

- rappel par l'enseignant de la procédure à suivre par les parents (éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage)

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Si cas positif après test de dépistage :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques : organisation de dépistages auprès des élèves et des enseignants de l'école (peuvent être faits au sein de l'école).

- Information par mail des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

La procédure est la même si la situation concerne un adulte de l'école.

- dans la classe : élèves espacés d'au moins 1 mètre, déplacements très limités, interdiction d'utiliser certains matériels librement : jeux, livres..., pas d'échanges d'objets entre les élèves.

- port du masque obligatoire pour les enseignants devant les élèves (si distanciation d'1 mètre ne peut pas être respectée) et le personnel de la mairie.

- récréation : interdiction d'utiliser le matériel commun (ballons, cerceaux, cordes à sauter...) et de faire des jeux de contact. Respect de la distanciation d'un mètre. Chaque groupe-classe sortira de manière échelonnée si les effectifs seront plus nombreux. Un emploi du temps qui alternera récréation en classe et dans la cour sera certainement mis en place.

- sport : pas de jeux de ballons et jeux de contacts. Parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique. Pas de piscine pour l'instant ni d'intervenant sportif.

Pédagogie :

- Une organisation très précise imposée par le ministère de l'EN :
 - Un temps de dialogue avec les élèves sur la période de confinement et le retour à l'école : les appréhensions, les questions.
 - Reprise des apprentissages : Sensibilisation des enfants aux gestes barrières + distanciation + lavage des mains le jour de la rentrée et de manière régulière. Séances d'éducation à la santé concernant les différentes sortes de microbes, leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Continuité dans les apprentissages avec ce qui a été fait pendant le confinement. Large priorité sur les fondamentaux : français et mathématiques. L'enseignement à distance sera maintenu pour les élèves qui ne reviendront pas à l'école mais avec des modalités qui varieront certainement légèrement.

Repas du midi :

Le repas sera pris dans la classe à la table de l'élève. Les familles devront fournir le repas (ainsi que les couverts et une petite bouteille d'eau) et opter pour des repas froids ne nécessitant pas d'être réchauffés. Les repas seront stockés dans le frigo de l'école, dans le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid. Nettoyage des tables après le repas. Surveillance par le personnel de mairie. Le repas devra être mis dans une petite boîte marquée au prénom de l'enfant puis glissée dans un sac fermé lui aussi marqué au prénom de l'enfant.

Rôle des parents d'élèves :

A la reprise, les parents devront continuer à collaborer avec les enseignants, comme ils le font très bien depuis le début du confinement. Ils joueront un rôle très important pour que la reprise se fasse dans les meilleures conditions. Ainsi, ils devront :

- ouvrir leur boîte mail de manière très régulière (plusieurs fois par jour) pour s'assurer que des informations importantes n'ont pas été envoyées par l'école.
- connaître leur rôle actif dans le respect des gestes barrières : ils doivent donner des explications à leur(s) enfant(s) : lavage des mains à l'arrivée à l'école en attendant que la place se libère si lavabo occupé, pas d'échanges d'objets en classe ou dans la cour, distanciation d'1 mètre avec les autres élèves, utilisation correcte du masque si souhait d'en porter un, fourniture de mouchoirs en papier jetables.
- surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne et **obligatoire** avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C).
- garder son enfant à la maison si malade.
- faire une vérification très régulière du matériel (trousse complète : stylos bleu, rouge, vert, feutre d'ardoise, colle, gomme, crayon à papier, ciseaux, règle + crayons de couleur et feutres + ardoise) de son enfant car le prêt de matériel ne pourra pas se faire. Penser à bien remettre tous les cahiers, manuels et fichiers dans le cartable.
- connaître l'interdiction pour les parents de pénétrer dans l'école et de venir poser une question ou donner une information au portail afin d'éviter les attroupements. Il faudra passer par le téléphone ou par le cahier de liaison pour communiquer avec les enseignants.
- répondre le plus rapidement possible aux diverses questions ou sondages organisés par l'école.

Communication aux familles :

Les informations importantes vous seront envoyées régulièrement par mail et sur l'ENT (Toute mon année) si celui-ci n'est pas saturé.

- numéros de téléphone utiles / coordonnées :

- adresse mail de l'école : ce.0770651p@ac-creteil.fr

- numéro de téléphone de l'école : **01 64 31 26 99**

- coordonnées des personnels de santé travaillant auprès de l'établissement :

- Secrétariat du docteur Gambart (médecin scolaire) : **01 64 32 00 44**

Merci de votre compréhension.

L'équipe enseignante